

## **L'industrie canadienne de la construction en acier demande l'adoption de la loi canadienne sur le paiement sans délai pour bâtir une classe moyenne forte**

MARKHAM, ON, le 6 avril 2017 /CNW/ - Une délégation nationale de membres et d'associés de l'Institut canadien de la construction en acier (ICCA), la voix canadienne pour l'industrie de la construction en acier, a rencontré des parlementaires de tous les partis politiques pendant la Journée sur la Colline de l'ICCA, à Ottawa le 4 avril. La délégation a exhorté le gouvernement à adopter immédiatement la *Loi canadienne sur le paiement sans délai*, pour régler les graves problèmes qui nuisent aux métiers de la construction et à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la construction.

Les retards de paiement ont mis en péril de petites et de grandes entreprises employant plus de 1,3 million de travailleurs spécialisés, éliminant des emplois de la classe moyenne, minant la compétitivité, provoquant une hausse des coûts des projets de construction, et coûtant cher aux contribuables. L'industrie de la construction est un des principaux employeurs de la classe moyenne. Les retards de paiement mettent en péril nos entreprises, nos travailleurs et leurs familles.

### **SOUTENEZ LE PROJET DE LOI S-224, LA LOI CANADIENNE SUR LE PAIEMENT SANS DÉLAI**

#### **a) LE PROBLÈME : Les paiements dus accusent maintenant un retard de 90 jours, ce qui a de graves répercussions sur l'industrie de la construction**

- Les retards de paiement constituent un des problèmes les plus graves nuisant à l'industrie canadienne de la construction. En effet, ces retards privent l'économie de plusieurs milliards de dollars, et des familles de travailleurs de la classe moyenne risquent de se retrouver sans emploi et de faire faillite.
- Selon des données provenant de l'industrie, 46 milliards de dollars en paiements restent impayés après une période de 30 jours, ce qui représente environ 16 % de la somme totale des activités annuelles de construction au Canada, estimée à 285 milliards de dollars.

#### **b) LES CONSÉQUENCES :**

- Les sous-traitants et les métiers de la construction canadiens, qui effectuent 80 % du travail et emploient 80 % des travailleurs (1,3 million), sont durement touchés par la lenteur avec laquelle sont effectués les paiements : augmentation des pertes d'emploi, hausse des coûts des intrants et des prix des soumissions, réduction de la concurrence au Canada et érosion significative de leur compétitivité à l'échelle mondiale.
- Les retards de paiement ont une incidence sur toute la chaîne d'approvisionnement de la construction, avec une réduction des investissements en matière de perfectionnement, d'innovation et de production optimisée. Il en résulte une baisse notable de la productivité et une hausse des coûts des projets.
- Lorsque les paiements ne sont pas faits, on constate une réduction significative des investissements dans la technologie verte, qui permet de réduire notre empreinte carbone et d'augmenter notre efficacité énergétique. On note également des coupes majeures dans les programmes de formation et d'apprentissage visant notre future main-d'œuvre.

#### **c) LA SOLUTION : Le projet de loi S-224, la Loi canadienne sur le paiement sans délai**

- Le projet de loi S-224 permettra de libérer des millions de dollars, de fournir un fonds de roulement aux entreprises, de garantir les emplois existants et d'en créer de nouveaux, de stimuler l'investissement, en plus de permettre à l'industrie de la construction de se remettre sur pied.

- Le projet de loi S-224 permettra de réduire les frais du gouvernement, ce qui profitera à tous les Canadiens tout en rendant notre industrie de la construction plus concurrentielle.

**Nous voulons que le gouvernement VOTE EN FAVEUR DU PROJET DE LOI S-224, la  
*Loi canadienne sur le paiement sans délai***

**« Nous exhortons tous les partis politiques à agir au plus vite pour soutenir les Canadiens à l'aide de lois en matière de paiement équitable et sans délai qui contribueront à garantir des millions d'emplois à la classe moyenne canadienne, ainsi qu'à renforcer notre avantage concurrentiel à l'échelle mondiale ». Ed Whalen, président de l'Institut canadien de la construction en acier**

**À propos de l'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) :**

L'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) est la voix canadienne pour l'industrie de la construction en acier. Il encourage le dialogue, la collaboration et le commerce entre les divers intervenants de l'industrie – faisant valoir les avantages de l'acier auprès des consultants, des constructeurs et des acheteurs, des universitaires et des gouvernements.

L'ICCA représente une communauté diverse d'intervenants de l'industrie de l'acier de construction, y compris des fabricants, des constructeurs, des centres de services, des monteurs de charpentes, des consultants, des détaillants, des fournisseurs de l'industrie, des propriétaires et des promoteurs immobiliers.

L'industrie canadienne de la construction en acier est une vibrante industrie de 5 milliards de dollars, employant plus de 120 000 personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Relations avec les médias : Tareq Ali, Directeur du marketing et des communications, Institut canadien de la construction en acier (ICCA), Tél. : 905 604-3231, poste 113, [tali@cisc-icca.ca](mailto:tali@cisc-icca.ca)